



**POUR UNE NOUVELLE
ASSEMBLÉE NATIONALE**

Les rendez-vous
des réformes 2017-2022

**LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DANS LA GESTION
ET LE FONCTIONNEMENT DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE**



PREMIER RAPPORT DU GROUPE DANS LE CADRE DU RENDEZ-VOUS DES RÉFORMES

5 DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTÉ PAR Bruno MILLIENNE, Rapporteur

GROUPE PRÉSIDIÉ PAR Coralie DUBOST

COMPOSÉ DE :

Présidente : Coralie DUBOST : La République En Marche

Rapporteur : Bruno MILLIENNE : Modem

Julien AUBERT : Les Républicains

Marie-Noëlle BATTISTEL : Nouvelle Gauche

Guy BRICOUT : UDI, Agir et Indépendants

Membres : Fabienne COLBOC : La République En Marche

Valérie LACROUTE : Les Républicains

Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE : La République En Marche

Mathilde PANOT : La France Insoumise

Hubert WULFRANC : Gauche Démocrate et Républicaine

SOMMAIRE

○ MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
○ INTRODUCTION	5
○ PROPOSITIONS	10
○ LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	34
○ SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES	35
○ CONTRIBUTIONS DES DÉPUTÉS	44

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au sein du système complexe que peut représenter notre monde ultra modernisé - à la fois ultra connecté, ultra immédiat, ultra informé, mais aussi ultra éclaté et dé-sécurisé - le Développement Durable apparaît comme une notion salvatrice, qui permet tant de réunir les enjeux que les perspectives. En effet, le développement durable, entendu depuis le rapport Brundtland de 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », offre un éclairage global à nos préoccupations spécialisées du quotidien.

Depuis 1992, au Sommet de la Terre à Rio, sous l'égide des Nations unies, le développement durable se caractérise par le croisement de trois piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Au carrefour de ces piliers se dégage une performance globale, parfois nommée Responsabilité Sociétale des Organisations. Le simple fait de poser cette question au sein même de l'Assemblée Nationale est un progrès sociétal et démocratique. "Le commencement est beaucoup plus que la moitié de l'objectif" énonçait Aristote.

Le Président François de Rugy, en opérant le choix fort de mener une réforme de grande ampleur, sur le fond et sur la forme de la vie de l'Assemblée, en inscrivant les citoyens, les services, et le pluralisme politique au sein de chaque Groupe de travail, et dans une dynamique d'amélioration continue, démontre déjà le bien-fondé d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Organisation. Au surplus, en inscrivant la question du Développement Durable comme l'un des sept piliers de cette réforme, il ancre au cœur de la réflexion l'idée d'une performance globale de notre fonctionnement, de notre responsabilité d'élus agissant au quotidien avec la conscience d'un impact notable à l'endroit de l'ensemble de nos parties prenantes.

Reste ainsi à évaluer la nature de notre impact, la capacité à agir sur celui-ci, en interrogeant nos pratiques, nos objectifs, nos contraintes, nos leviers, nos enjeux fondamentaux, ce que ce groupe de travail s'est employé à défricher avec transparence, afin de pouvoir, dans un second temps et selon les choix du Bureau de l'Assemblée, organiser et mettre en œuvre une véritable politique globale de développement durable.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant accepté de donner de leur temps pour être auditionnées par notre groupe de travail. Leurs interventions ont été décisives dans la définition d'un cadre de réflexion clair, ainsi que dans la compréhension des politiques déjà menées par les divers services de l'Assemblée nationale.

Coralie DUBOST

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des rendez-vous des réformes 2017-2022 pour une nouvelle Assemblée nationale, le Président François de Rugy a souhaité que l'Assemblée nationale soit, dans son fonctionnement, une institution exemplaire en matière de développement durable. A ce titre, un groupe de travail a été chargé de proposer des actions concrètes permettant de mieux prendre en compte « *le développement durable dans la gestion et le fonctionnement de l'Assemblée nationale* ». Son objectif est de déterminer, thématique par thématique, les actions à conduire pour faire progresser l'institution dans cette direction, dans un contexte marqué par la pluralité des acteurs concernés et par la nécessaire réactivité de la vie parlementaire.

Durant cette première phase de travaux, d'une durée de deux mois, le groupe de travail a été appelé à se prononcer sur « *le degré de conformité de l'Assemblée nationale aux principes de développement durable* ». Les travaux se sont concentrés sur deux axes : dresser un bilan des actions déjà mises en œuvre d'une part, et d'autre part évaluer les différents référentiels existants, soit de manière normative, soit déjà utilisés dans d'autres instances similaires à notre Assemblée (organisations, administrations publiques, assemblées parlementaires étrangères). Le groupe de travail a eu pour préoccupation de définir le cadre approprié à la mise en œuvre d'une politique de développement durable cohérente et continue, incluant l'ensemble des services et usagers de l'Assemblée nationale.

1. Méthode de travail

Le groupe de travail s'est réuni près d'une fois par semaine. Chaque réunion comportait une audition, soit d'acteurs extérieurs, soit de services internes, puis un temps d'échange avec les membres du groupe de travail sur les conclusions à tirer et les pistes de travail.

Des contributions pouvaient également être adressées au groupe de travail, soit par des citoyens ou usagers de l'Assemblée, par le biais de la page internet du groupe sur le site de l'Assemblée nationale, soit de manière interne rendues directement au secrétariat administratif du groupe de travail. Un questionnaire a également été adressé aux Parlements étrangers afin d'évaluer les pratiques déjà mises en œuvre qui pourraient inspirer l'action au sein de notre Assemblée.

Le groupe de travail s'est attaché à travailler dans une dynamique de concertation et de collaboration avec l'ensemble de ses membres, mais également des services de l'Assemblée nationale. L'évaluation des mesures déjà mises en œuvre par les différents services a permis de prendre la mesure des efforts déjà menés et de la nécessité de coordonner l'action de tous les acteurs.

2. Des auditions de cadrage

Les auditions ont d'abord permis d'identifier les *prérequis* nécessaires à la prise de décision

et à l'amélioration des performances.

Deux auditions ont ainsi été consacrées à la présentation de référentiels : norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises, laquelle devrait prochainement être actualisée en responsabilité sociétale des organisations et des élus, et label de bonne gouvernance proposé par le Conseil de l'Europe aux collectivités publiques locales ou nationales (label ELoGE). Les étapes et la conduite opérationnelle d'un projet s'inscrivant dans une démarche responsable ont été décrites lors d'une troisième audition. Au cours de ces auditions, d'autres référentiels ont été évoqués, tels que celui proposé par *Global Compact*.

Les responsables des services de l'Assemblée nationale ont, au cours de trois auditions, dressé un premier bilan des nombreuses mesures engagées, sans entraver le fonctionnement régulier de l'institution, afin de prendre en compte les enjeux du développement durable.

Pour compléter ce premier état des lieux et étudier les conditions dans lesquelles de nouveaux partenariats pourraient être mis en place, deux auditions successives ont été consacrées au bilan des plans d'action mis en œuvre au sein des administrations relevant de l'exécutif et s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité au regard des principes de développement durable, ainsi qu'à l'expérience acquise par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans la mise en œuvre de politiques de développement durable. Cette dernière audition a notamment souligné la nécessité d'une volonté politique forte combinée à une animation de réseau solide et régulière, afin de pérenniser l'action et surtout d'en assurer une bonne coordination. L'audition de Mme Laurence Monnoyer-Smith concernant le plan « *Administration exemplaire* » a de son côté inspiré le groupe de travail en vue d'un nécessaire séquençage de l'action et du besoin de mettre en place une gouvernance structurée permettant un suivi des objectifs de manière claire et chiffrée.

3. Les contributions externes

La plupart des contributions ont été examinées par le groupe de travail au fur et à mesure de leur envoi sur la plateforme. L'audition des services a par ailleurs permis d'identifier les propositions déjà totalement ou partiellement satisfaites, et celles dont la mise en œuvre se heurterait à certaines difficultés, au moins dans l'immédiat.

Les contributions transmises par le biais de la plateforme ont ainsi permis au groupe de travail de bénéficier d'un large panel de propositions, qui semblent provenir majoritairement d'usagers de l'Assemblée, et généralement particulièrement clairvoyantes sur les mesures à mettre en œuvre. L'analyse de ces contributions est détaillée en annexe de ce rapport.

Les réponses des dix parlements étrangers au questionnaire qui leur avait été adressé montrent que la situation de l'Assemblée nationale n'est pas différente de celle de ses homologues européens. Les objectifs de développement durable définis en leur sein, rarement dans le cadre d'une stratégie formalisée, répondent avant tout à des enjeux environnementaux, assortis parfois de préoccupations sociales et budgétaires. Si les domaines d'action recouvrent ceux évoqués lors de l'audition des services de l'Assemblée nationale, les différences résident principalement dans les moyens administratifs mis en œuvre : existence d'indicateurs et/ou fixation d'objectifs, élaboration de rapports annuels, organisation d'actions de sensibilisation ou de formation, ou encore mise en place d'une démarche participative, sans que chacune de ces pratiques ne soit nécessairement commune à l'ensemble des assemblées ayant participé à la consultation.

4. Premières conclusions

Pour la première fois, plusieurs responsables des services de l'Assemblée nationale se sont publiquement exprimés dans le cadre de travaux engagés par celle-ci. Ces auditions ont permis de prendre conscience de la diversité des actions menées au sein de l'Assemblée nationale en faveur du développement durable, actions qui ont été insuffisamment mises en valeur.

Celles-ci ne s'insèrent pas, à l'heure actuelle, dans une stratégie préalablement définie. Mais les auditions ont mis en évidence la continuité, au cours des quinze dernières années, de la politique de dématérialisation, laquelle a profondément modifié le mode de fonctionnement et de gestion de l'Assemblée nationale et permis de réduire considérablement l'usage du papier dans les services administratifs comme législatifs.

Les préoccupations environnementales ont été prises en compte dans divers autres domaines.

L'exploitation des bâtiments de l'Assemblée a donné lieu à l'établissement d'un bilan carbone en 2008 et de diagnostics de performance énergétique, qui doivent être complétés et / ou actualisés, au regard des obligations réglementaires auxquelles est soumise notre Assemblée. Les résultats des précédents bilans énergétiques sont encourageants : - 4 % en quatre ans pour l'électricité, en dépit de la consommation supplémentaire générée par les nouveaux équipements implantés et, en deux ans, - 16 % pour l'eau. L'Assemblée a tenu à obtenir des garanties d'origine sur ses livraisons d'électricité et envisage une fourniture d'électricité « 100 % verte ».

Les opérations de rénovation, essentiellement concentrées ces dernières années sur le Palais Bourbon, ont intégré systématiquement l'objectif d'une réduction de la consommation d'énergie : isolation thermique des fenêtres lors des travaux de ravalement, remplacement du système d'éclairage par un dispositif plus durable, en particulier dans la salle dite des lampes qui surplombe l'hémicycle et dont la puissance électrique a été divisée par sept, rénovation de la robinetterie, installation de détecteurs de présence.

Bien entendu, la santé, la sécurité et l'accessibilité ont également justifié divers travaux, tels que, par exemple, la mise aux normes progressive des 70 ascenseurs, l'amélioration du système de traitement de l'air dans l'hémicycle, les travaux de désamiantage ou ceux visant à éliminer les peintures au plomb ou encore à prévenir la légionellose.

Les déchets générés par les chantiers sont aussi pris en charge : si le bois est recyclé, le métal évacué, l'amiante vitrifiée, le cycle de vie des autres déchets de rénovation ou de construction relève des clauses particulières des marchés publics conclus par l'Assemblée nationale.

Même en l'absence de plan général de développement durable, le souci environnemental est constant dans la préparation des opérations de travaux décidées par le collège des Questeurs.

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique et environnementale réalisés à l'Assemblée nationale sont par ailleurs soumis à plusieurs exigences, liées au plan de sauvegarde et de mise en valeur d'une part, et à la conduite de travaux en site occupé d'autre part. La pénurie d'espaces constitue un frein important à la mise aux normes des bâtiments existants, en particulier des 187 bureaux de députés situés sous des toits non encore isolés.

Les bâtiments de l'Assemblée sont fréquentés régulièrement par quelque 3 000 personnes, députés, collaborateurs, fonctionnaires et agents contractuels de l'Assemblée nationale, et par plus d'une dizaine de milliers de « visiteurs » par mois. Cette activité n'est pas neutre sur le plan environnemental mais il n'existe à ce jour aucune matrice permettant d'en évaluer l'impact global avec précision.

L'analyse fine des effets de cette activité sur la consommation d'énergie, en l'absence de système de pilotage et de comptage des installations électriques, ne peut être réalisée aisément, ce qui empêche l'identification d'abus éventuels qu'une politique d'affichage permettrait d'ailleurs certainement de prévenir.

Des normes ou labels garantissant une basse consommation d'énergie sont désormais exigés ; c'est notamment depuis quelques années le cas des photocopieurs de proximité.

La nature et les quantités de produits achetés ainsi que les conditions de gestion des déchets constituent également un autre impact résultant des visites qu'il conviendrait d'évaluer avec plus de précision.

Une attention toute particulière est ainsi portée sur le papier. Les supports papier fonctionnels ont été progressivement supprimés et, le cas échéant, remplacés par des outils électroniques. La quantité de papier consommée a été divisée par deux en huit ans. Le papier qui reste utilisé est fourni par des entreprises garantissant la qualité environnementale de leur produit ; le papier recyclé est utilisé sans être généralisé. L'Assemblée nationale achète 52 000 ramettes de papier et en récupère 300 tonnes par an. Si tout le papier utilisé n'est pas destiné à être jeté, une forme de gaspillage due à un tri défectueux réduit la quantité de papier destiné à être recyclé.

Nombre d'autres achats effectués par l'Assemblée nationale intègrent une démarche plus responsable en termes environnementaux, sans que ces pratiques soient systématiquement généralisées à tous les produits ou à la totalité des locaux de l'Assemblée nationale : toner polymérisé, sacs poubelle issus du recyclage et biodégradables, détergents bénéficiant de labels écologiques, gobelets jetables à base de farine de maïs et biodégradables.

Les transports représentent un domaine un peu particulier, compte tenu de leur mode de gestion actuel. Le parc automobile de l'Assemblée nationale qui relève directement de l'autorité des Questeurs, à la différence des autres modes de transport que sont le train, l'avion ou les taxis, affiche des résultats très satisfaisants : la consommation de carburants consommés a diminué de 35 % en six ans, grâce à l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques, aux stages de formation à l'éco-conduite et à la diminution du nombre de kilomètres effectués.

La restauration constitue également un domaine spécifique. La composition des repas intègre diverses exigences relevant d'une gestion durable favorisant une alimentation fraîche, bio, locale, avec des achats responsables (circuits courts et produits issus d'une pêche raisonnée et durable). Une politique de prévention et de tri des déchets a été mise en place, en vue de permettre une valorisation améliorée des déchets notamment organiques.

Ce rapide aperçu montre que des efforts constants ont été menés pour limiter l'empreinte écologique de l'Assemblée nationale, et couvrir certains enjeux sociétaux tels que l'accessibilité ou l'insertion professionnelle, notamment en favorisant l'apprentissage et en faisant appel à des entreprises d'insertion. De manière globale, l'Assemblée nationale s'inscrit d'ores et déjà dans une démarche de développement durable sans nécessairement le faire savoir.

5 - Perspectives de travail

Les propositions soumises aux membres du groupe de travail visent à créer les conditions qui permettront, à moyen terme, de décider et de mettre en œuvre de nouvelles actions dans un cadre qui se veut plus cohérent et plus structuré.

La première proposition du groupe de travail est d'engager l'Assemblée nationale dans une démarche de mise en conformité et de labellisation en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

La deuxième proposition vise à faire réaliser un audit global en termes de responsabilité sociétale des organisations d'ici la fin du premier semestre 2018, pour identifier les actions prioritaires à entreprendre.

La troisième proposition prévoit la constitution d'une structure de gouvernance pour piloter la mise en conformité de la gestion et du fonctionnement de l'Assemblée nationale avec les principes du développement durable.

La quatrième proposition prévoit l'élaboration d'une « Charte » et d'un guide des bonnes pratiques, fixant les objectifs de développement durable que se donne l'Assemblée nationale, sur la base d'une démarche collaborative de co-construction.

La cinquième proposition porte sur l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et aux moyens d'action de développement durable afin de faire émerger une culture partagée au sein de l'Assemblée nationale.

La sixième proposition consiste à mettre en œuvre une valorisation continue des actions réalisées par l'intermédiaire d'une communication interne et externe renforcée.

La septième proposition consiste à organiser un événement à destination des jeunes générations récompensant des réalisations novatrices ou emblématiques en faveur du développement durable.

La huitième proposition vise à engager l'Assemblée nationale dans une démarche de labellisation « restauration responsable » pour les sites de restauration en libre-service.

La neuvième proposition concerne le développement et l'évaluation des actions engagées en matière de dématérialisation.

La dixième et dernière proposition prévoit un renforcement de la gestion et de la valorisation des déchets.

Au terme de cette courte présentation, je souhaite adresser mes sincères remerciements à la Présidente du groupe de travail, Mme Coralie DUBOST, qui a su, dès les premières réunions, orienter les travaux du groupe dans une direction originale, non encore semble-t-il empruntée par une assemblée parlementaire, ainsi que les quatre autres membres du groupe qui ont activement participé aux auditions, Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, M. Guy BRICOUT, ainsi que Mmes Fabienne COLBOC et Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE.

PROPOSITIONS

PROPOSITION N° 1

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE CONFORMITÉ ET DE LABELLISATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

La première proposition du groupe de travail est d'engager l'Assemblée nationale dans une démarche de mise en conformité et de labellisation en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO). En donnant un référentiel complet et un objectif clair à notre institution, cette proposition permet de placer l'Assemblée nationale dans une démarche progressive, construite et contrôlée d'exemplarité en matière de développement durable.

OBJECTIFS

Quelques-unes des premières auditions organisées par le groupe de travail ont permis de présenter certains travaux sur la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations. Ces auditions ont affirmé la nécessité de s'appuyer sur un référentiel permettant de structurer un plan d'action de manière stratégique.

Le groupe de travail s'est interrogé sur le référentiel à choisir dans cet objectif. La spécificité de l'Assemblée nationale, tant en termes d'usages que de structure, a démontré qu'à ce jour aucun référentiel existant ne répondait parfaitement aux enjeux et caractéristiques de notre institution. En revanche, le groupe de travail a identifié trois labels ou certifications qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de cette démarche progressive.

La volonté du groupe de travail de mettre en œuvre les trois piliers du développement durable, à savoir le volet environnemental, mais également les volets économique et social, a orienté son choix vers le label ELoGE comme première étape vers une certification RSO de l'Assemblée nationale. Dans un second temps, le groupe de travail préconise une certification selon les normes ISO 14001 (environnement) ou 26000 (RSE), garantissant un contrôle par un organisme tiers et la conformité avec des critères ambitieux de développement durable et de responsabilité sociale de l'institution.

Cette démarche de labellisation et de certification répond à l'ambition de mettre en œuvre une politique de développement durable cohérente et continue, accompagnée d'une gouvernance solide et d'un suivi de la mise en œuvre des objectifs.

DESCRIPTION

1. Labellisation ELoGE

Le label ELoGE, label européen d'excellence en matière de gouvernance, repose sur douze principes de bonne gouvernance tels que la conduite éthique, l'efficacité et la transparence, l'innovation et l'ouverture au changement ou encore la responsabilité sociétale de l'organisme. Ce label récompense les autorités locales ayant atteint un haut niveau de gouvernance responsable, et accompagne les structures par le biais d'outils de mise en œuvre et de mécanismes de contrôle indépendants.

Les organismes candidats à l'obtention de ce label sont évalués selon plusieurs outils : une matrice évaluant leur action et l'atteinte des objectifs, un questionnaire adressé aux usagers, ainsi qu'un questionnaire adressé aux autorités compétentes. Ce label permet de mettre en évidence les forces et faiblesses de l'organisme évalué, et récompense les démarches établies dans un souci de progression continue.

À ce jour, aucun organisme en France n'a obtenu la labellisation ELoGE. L'Assemblée nationale pourrait donc, dans cette démarche, s'inscrire comme précurseur au niveau européen.

2. Mise en conformité avec la norme ISO 14001

Le groupe de travail propose une seconde étape permettant la certification de l'Assemblée nationale à la norme ISO 140001. Cette norme permet de démontrer la performance environnementale de l'organisme évalué, en s'appuyant sur sa politique environnementale et l'atteinte de ses objectifs environnementaux. La démarche de certification ISO 140001 permet de garantir que l'organisme s'inscrit dans un système de management structuré et intégrant l'ensemble de ses activités.

La norme 14001 s'inscrit également dans une démarche volontaire d'amélioration continue. Elle définit une série d'exigences spécifiques et classifiées, contrôlées chaque année par un organisme indépendant certifié. Cette norme s'articule avec l'ISO 26000, relative à la responsabilité sociétale des entreprises et organisations.

3. Mise en conformité avec la norme ISO 26000

À terme, le groupe de travail préconise la mise en conformité avec la norme ISO 26000, relative à la responsabilité sociétale des entreprises, et garantissant l'exemplarité sur les trois piliers du développement durable. Elle évalue l'organisation selon l'impact de ses décisions et activités sur l'environnement mais également sur la société, par le biais d'un comportement transparent et éthique. Cette norme insiste tout particulièrement sur les notions de politique, de déploiement et de résultats, par le biais de lignes directrices claires.

En revanche, cette norme n'est pas certifiable puisqu'elle ne permet pas de vérifier la conformité d'une mise en œuvre par rapport à des lignes directrices, au contraire de normes reposant sur l'atteinte d'exigences. L'évaluation est cependant possible en faisant appel à un évaluateur indépendant sur la base d'un référentiel spécifique. Une nouvelle version de la norme ISO 26000, concernant la responsabilité sociétale des organisations et des élus, accompagnée d'une possibilité de certification, est en revanche envisagée par l'organisme de référence AFNOR, courant 2018. Cette actualisation permettrait ainsi de répondre aux enjeux de l'Assemblée.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Cette démarche de labellisation doit s'inscrire dans un calendrier progressif sur la durée de la législature voire au-delà. Le calendrier de mise en œuvre dépendra donc des progrès obtenus et du rythme d'évolution de l'Assemblée nationale pour répondre aux critères de labellisation et de certification.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

Les coûts induits par la mise en œuvre de cette proposition dépendront des investissements à réaliser pour répondre aux exigences des labels et normes visés. Ils permettront par ailleurs des économies relatives à une gestion optimisée des ressources et équipements. L'évaluation des coûts et économies générés pourra être précisée par le biais d'un audit global en termes de responsabilité sociétale des organisations réalisé par un tiers (voir proposition n°2).

PROPOSITION N° 2

CONFIER À UN TIERS LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La deuxième proposition vise à faire réaliser un audit pour identifier les actions prioritaires à entreprendre.

Cette proposition s'insère dans le cadre des travaux futurs du groupe de travail orientés vers la construction d'un référentiel conforme aux principes définis par la future norme ISO 26000 consacrée à la responsabilité sociétale des organisations et des élus, laquelle a été évoquée au cours des premières auditions du groupe de travail.

OBJECTIFS

Les auditions menées par le groupe de travail durant cette première phase des travaux ont démontré que de nombreuses actions en termes d'amélioration de la performance environnementale ont déjà été menées. Malheureusement, ces actions « *en silo* » ne bénéficient pas d'une mise en cohérence collective et ne font actuellement l'objet que de bilans partiels. Elles sont par ailleurs exclusivement orientées par un objectif environnemental. Des diagnostics de performance énergétique ont été réalisés sur les principaux bâtiments en 2010 et 2011. Un rapport des consommations énergétiques est réalisé chaque année. Il donne lieu à des programmations de rénovation périodiques et à des campagnes de remplacement de matériels qui intègrent autant que possible la dimension de la performance énergétique. L'Assemblée nationale a également évalué sa performance relative à la gestion et à la revalorisation de ses déchets. En revanche, la performance de l'Assemblée nationale sur les thématiques sociales (qualité de vie au travail, formation et développement personnel, communication...) et sociétales (ouverture du lieu sur la ville, à ses citoyens, transparence, ancrage local des achats...) n'a jusqu'à présent pas été réellement évaluée. D'autres thématiques environnementales telles que la mobilité ou l'alimentation mériteraient également d'être plus précisément explorées.

Afin de construire un plan stratégique global, il est nécessaire que l'Assemblée nationale se dote d'un bilan complet couvrant l'ensemble des éléments d'une démarche de responsabilité environnementale, sociale et sociétale permettant de dresser un état des lieux précis de ses performances et de ses enjeux, et de construire ainsi une politique de développement durable sur le long terme. Ce diagnostic permettra notamment de :

- Qualifier la maturité de l'organisation sur les thématiques environnementales, sociales et sociétales de la responsabilité sociétale des organisations ;

- Consolider les attentes des parties prenantes ;
- Partager les pratiques inspirantes d'autres institutions en France et à l'international ;
- Identifier les thématiques prioritaires au regard de ces attentes et des enjeux propres à l'Assemblée nationale (analyse de matérialité) et de croiser ces thématiques avec les travaux actuellement menés par les autres groupes de travail au sein de l'Assemblée nationale ;
- Evaluer le besoin de diagnostic techniques spécifiques sur des domaines d'ingénierie tels que l'énergie ou les déchets, et la conformité à la réglementation en vigueur.

La réalisation de ce diagnostic de responsabilité sociétale devra être confiée à un tiers, pour respecter le nécessaire besoin d'objectivité et répondre aux exigences méthodologiques imposées par cet exercice.

DESCRIPTION

La réalisation de ce diagnostic doit répondre à plusieurs conditions relatives aux procédures de marchés publics qui incombent à notre institution. Un cahier des charges clair devra être défini afin de délimiter les attentes du diagnostic, notamment en termes d'ampleur de la consultation des parties prenantes (nombre de personnes consultées en interne et à l'externe, outils et modalités de la consultation, etc.).

Une mise en concurrence pourra être lancée sur la base du cahier des charges établi en amont. Les résultats du diagnostic pourront constituer la base du plan d'action RSO en vue de l'amélioration de la performance de l'Assemblée nationale, et permettre un suivi des objectifs à court, moyen et long terme.

Ce diagnostic permettra d'engager une réflexion sur la stratégie de responsabilité sociétale de l'Assemblée nationale (thématiques prioritaires et ambition sur ces thématiques, objectifs à cinq ans...). Cette stratégie comprendra notamment - sans y être limitée - la conformité de notre Assemblée à la réglementation en vigueur dans différents domaines (bilans en termes d'émissions de gaz à effet de serre, performance énergétique des bâtiments, objectifs de réduction des déchets, etc.) et donnera lieu à un plan d'actions concret et à des préconisations sur la gouvernance de la politique de développement durable de l'institution.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Ce diagnostic de responsabilité sociétale devra être réalisé avant la fin du mois de juin 2018, c'est-à-dire avant la fin de la seconde phase de travaux du groupe de travail, afin de définir la stratégie de développement durable qui sera mise en place au sein de notre institution. La réalisation de ce type de diagnostic passe par une étape importante de collecte et de traitement des données et de compréhension de l'organisation et des attentes des parties prenantes. Sa durée dépend de l'étendue de la consultation et peut varier de trois à six mois. Bien que relativement longue, cette phase présente l'intérêt de pouvoir expliquer, promouvoir et amorcer les changements de fonctionnement ou de comportement.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

Le coût de ce diagnostic dépendra du périmètre d'étude fixé par le cahier des charges qui sera soumis lors de la mise en concurrence. Le montant dépend principalement de l'étendue de la consultation des parties prenantes et du benchmark, et est compris entre 20000 à 40000 euros.

PROPOSITION N° 3

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE GOUVERNANCE

Afin de s'inscrire dans la durée, la mise en œuvre d'une politique de développement durable à l'Assemblée nationale doit s'appuyer sur une stratégie de gouvernance et de pilotage spécifique.

Le groupe de travail recommande ainsi la constitution d'une structure de gouvernance pour piloter la mise en conformité de la gestion et du fonctionnement de l'Assemblée nationale avec les principes du développement durable.

OBJECTIF

Les auditions menées par le groupe de travail ont révélé une réelle dynamique au sein des services qui mettent déjà en œuvre de nombreuses mesures allant dans le sens d'une amélioration de la performance environnementale de l'Assemblée nationale. En revanche, ces actions « *en silo* » ne bénéficient pas d'une coordination garantissant le suivi des objectifs réalisés et l'optimisation des progrès accomplis. Les moyens dédiés au développement durable ne sont pas clairement définis et reposent sur l'implication personnelle et le volontarisme de chacun. L'absence d'une politique globale de développement durable génère ainsi de nombreuses difficultés en termes d'organisation, de recueil d'informations, de prise d'initiatives ou de mesures correctives, qui constituent pourtant des éléments essentiels pour la généralisation des comportements responsables en faveur du développement durable.

La mise en place d'une réelle politique de développement durable au sein de l'institution doit donc passer par l'installation d'un comité de pilotage dont les moyens humains et techniques renforcés garantiraient la bonne conduite d'une politique de développement durable. Cette dynamique a d'ailleurs été lancée par la désignation en juin 2017 d'une responsable du développement durable, directement rattachée au Secrétariat général de la Questure. Ce premier pas vers une gouvernance globale doit désormais être renforcé avec la mise en place d'un comité de pilotage.

DESCRIPTION

Ce comité de pilotage pourrait être constitué des directeurs des services concernés, de représentants des collaborateurs et des députés. Il serait placé sous la responsabilité des secrétaires généraux.

Un référent développement durable pourra être désigné au sein de chaque service pour compléter ce dispositif.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le comité de pilotage devra être constitué au premier semestre 2018.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

La mesure proposée ne génère aucun coût direct.

PROPOSITION N° 4

S'ENGAGER POUR L'AVENIR EN ÉLABORANT UNE CHARTE ET UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE MANIÈRE COLLABORATIVE ET CONCERTÉE

La quatrième proposition consiste à élaborer une charte du développement durable et un guide des bonnes pratiques en concertation avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

Le parlement finnois, ainsi que le Riksdag suédois, ont indiqué avoir mis en œuvre, en amont de la définition de leur programme environnemental, une démarche participative qui constitue un levier important pour déployer, dans la durée, des pratiques responsables et conformes au développement durable.

L'Assemblée nationale pourrait ainsi élaborer une charte du développement durable ainsi qu'un guide des bonnes pratiques, adaptés à son fonctionnement et aux contraintes de ses services.

Une fois finalisés, ces documents devront être soumis à la consultation de l'ensemble des parties prenantes avant d'être validés par la Présidence et le Bureau de l'Assemblée nationale.

OBJECTIFS

Pour garantir une démarche responsable efficace, il faut que les constats et les objectifs soient clairement identifiés et que ceux-ci soient le plus largement partagés.

Les auditions ont par ailleurs démontré que la méconnaissance des enjeux fondamentaux, l'insuffisante information sur les actions engagées ou envisagées, comme sur les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, constituent des obstacles à l'élaboration ou à la poursuite d'une démarche responsable.

C'est pourquoi, une norme souple, reposant sur un engagement volontaire à la fois collectif et individuel, et énonçant quelques principes partagés, devrait être élaborée au sein de l'Assemblée nationale.

DESCRIPTION

À l'issue des premières phases de consultation, et sur la base des suggestions reçues par le groupe de travail, un projet serait établi et soumis aux autres groupes de travail, afin de susciter une démarche transversale.

Il pourrait également donner lieu à une phase de consultation ouverte, par exemple en ligne, et à l'organisation d'ateliers de travail.

Le document finalisé devra être soumis à la consultation des services administratifs et opérationnels, des groupes parlementaires et de l'ensemble des parties prenantes, afin d'intégrer les propositions les plus pertinentes, avant d'être validé par la Présidence et le Bureau de l'Assemblée nationale.

Une fois adoptés, la charte du développement durable et son guide des bonnes pratiques devront faire l'objet d'une communication interne et externe (affichage dans tous les services, publication sur la page web dédiée au développement durable, etc.).

La validation finale du document par le Bureau lui donnera l'autorité nécessaire à une pleine effectivité. Cette dernière sera d'autant plus forte que la Charte aura été construite de manière collective, suscitant l'adhésion des parties prenantes.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le processus d'élaboration pourra commencer dès le premier semestre 2018. Les résultats des différentes consultations et de l'audit seront pris en compte. La charte et son guide des bonnes pratiques pourront être actualisés et révisés tous les trois ans.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

La mesure proposée ne génère aucun coût direct.

PROPOSITION N° 5

ORGANISER DES FORMATIONS ET DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

La formation et la sensibilisation sont au cœur de tout projet destiné à promouvoir la responsabilité sociétale des organisations et le développement durable.

Les plans successifs mis en place par les gouvernements français pour parvenir à ce que l'État se montre exemplaire en termes de développement durable et de responsabilité sociétale contenaient des objectifs en matière de sensibilisation et de formation, afin de faire naître une « *culture partagée du développement durable*. »

Durant cette première phase de travaux, le groupe de travail a ainsi identifié un réel besoin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation de manière régulière au sein de l'institution.

OBJECTIFS

Afin de mener à bien une politique ambitieuse de développement durable, l'implication de tous les acteurs, usagers, prestataires, visiteurs, est indispensable. Les événements de sensibilisation permettent ainsi d'éveiller la conscience aux enjeux et de créer un débat au sein même de l'institution ; les formations sont en outre indispensables.

Quelques actions de ce type ont par le passé déjà été organisées à l'Assemblée nationale et obtenaient un vrai succès. Ainsi, les mardis de l'avenir, organisés sous la présidence de Claude Bartolone, permettaient à tous de venir à la rencontre d'acteurs emblématiques sur les questions de développement durable, et contribuaient à l'émergence d'une conscience collective et partagée. De même, des formations ont déjà été dispensées aux personnels de l'Assemblée (formation à l'éco-conduite pour les chauffeurs du parc automobile, tri des déchets pour les personnels) et les auditions ont démontré une volonté de pérenniser et renforcer ces formations. Les représentants du service de la Logistique parlementaire ont ainsi fait part lors de l'audition, de l'organisation d'un module de formation sur les clauses sociales et les critères liés au développement durable utilisés dans le cadre de la commande publique.

L'organisation de formations et d'événements de sensibilisation devrait ainsi permettre la diffusion auprès des agents de l'Assemblée nationale, des collaborateurs mais aussi des députés d'une culture de développement durable et de RSE/RSO, afin qu'ils soient en mesure d'en identifier les enjeux essentiels, de prendre conscience des retombées positives d'une telle démarche et de les doter des outils nécessaires dans la perspective de l'élaboration d'un projet en

commun.

DESCRIPTION

1. Actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation peuvent être mises en œuvre de différentes manières au sein de notre Assemblée, et toutes les initiatives permettant le partage de connaissances et de compétences sur cette thématique doivent être encouragées. Il peut s'agir :

- De l'organisation de journées et d'actions de sensibilisation à destination des usagers et visiteurs de l'Assemblée ;
- D'initiatives spontanées de la part de députés pour contribuer à l'émergence d'un débat : conférences, projections de documentaires ou de films suivi d'un débat, événements artistiques en lien avec la thématique du développement durable, tables-rondes, etc. ;
- D'événements organisés par la présidence de l'Assemblée nationale, de plus grande envergure, sur une base ponctuelle ou plus régulière ;
- D'informations à destination des usagers, personnels et visiteurs de l'Assemblée nationale : affichettes de bonnes pratiques, guides thématiques, brochures didactiques, *newsletter* RSE de l'Assemblée nationale, notamment.

2. Formations

Les auditions menées dans le cadre du groupe de travail ont permis d'identifier un réel besoin de formation de tous sur les enjeux relatifs au développement durable. Si la prise de conscience des enjeux est un premier pas important et positif vers des comportements vertueux, la transformation profonde de nos comportements nécessite parfois une formation renforcée. C'est notamment le cas pour la gestion et la revalorisation des déchets, l'utilisation énergétique de nos bâtiments et équipements, la gestion du papier et des fournitures, en particulier.

Ces formations devront être dispensées aussi bien aux députés et à leurs collaborateurs, qu'aux personnels techniques de l'Assemblée nationale, aux contractuels ou aux fonctionnaires. Divers organismes accrédités proposent des formations individuelles ou collectives sur cette double thématique RSE / développement durable, auxquels l'Assemblée nationale pourrait ainsi faire appel.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Ces actions de sensibilisation et ces formations pourront être mises en œuvre dès le premier semestre 2018, et sur un rythme régulier et pérenne. L'identification des champs d'actions prioritaires pourra également permettre d'établir un calendrier des formations à cibler dans un premier temps.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

Le coût des formations dépendra de la nature des organismes dispensant ces formations, de leur durée, de leur format et du nombre de personnes formées par séance. Des conventions de partenariat pourraient ainsi être conclues avec des organismes publics ou semi-publics (Ademe, AFB, AirParif) ou associatifs proposant des formations à coût nul ou limité. Dans le cas de formations spécifiques, professionnalisantes ou soumises à une évaluation, l'Assemblée nationale pourrait faire appel à des organismes de formation privés.

PROPOSITION N°6

VALORISER LES MESURES ET INNOVATIONS MISES EN ŒUVRE

La plupart des auditions ont mis en évidence l'importance de la valorisation continue des initiatives et actions mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie de développement durable par l'intermédiaire d'une communication interne et externe renforcée.

OBJECTIFS

La valorisation des mesures engagées et de leurs bénéfices au regard du développement durable paraît indispensable pour accompagner la mobilisation et l'implication de toutes les parties prenantes dans le développement de comportements responsables.

La communication environnementale au sein de notre institution n'est que peu développée. Pourtant, les différentes auditions ont permis de mettre en évidence le fait que la valorisation des actions déjà menées était un vecteur essentiel d'implication et de progrès dans une démarche de développement durable. Les efforts déjà menés par les différents services doivent donc être mieux valorisés. Cette valorisation doit passer par une communication renforcée garantissant l'implication de tous et l'information des citoyens sur la démarche d'exemplarité environnementale menée au sein de l'Assemblée.

La mise en valeur des bénéfices induits par l'ensemble des actions engagées, peut également contribuer à renforcer la prise de conscience de chacun de son intérêt à agir et à adopter des comportements responsables.

DESCRIPTION

1. Renforcer la communication interne sur le suivi des actions mises en œuvre dans chaque service

Le renforcement de la communication interne peut passer par plusieurs vecteurs spécifiques :

- La page dédiée au développement durable sur l'intranet doit permettre de promouvoir davantage l'ensemble des actions répondant aux objectifs d'exemplarité environnementale et de responsabilité sociétale au sein de l'Assemblée nationale. Elle

pourrait être complétée par la publication de la charte et de son guide des bonnes pratiques, par les résultats positifs des actions menées par les différents services (économies d'énergie, quantité de déchets valorisés...) qui donneront la mesure de l'efficacité des actions de chacun, et par un espace participatif dédié à la consultation des personnels et usagers.

- L'organisation d'actions de communication régulières et ciblées, afin de mettre en valeur des initiatives innovantes et vertueuses au sein des services, et mieux communiquer sur leur impact en termes de développement durable.
2. Développer une communication à destination des citoyens sur la politique de développement durable appliquée à l'Assemblée nationale

La communication à l'égard des citoyens contribue à valoriser la démarche d'exemplarité environnementale et sociétale dans laquelle s'inscrit notre institution. Elle peut être réalisée par le biais de plusieurs outils :

- La valorisation auprès des citoyens des actions de développement durable mises en œuvre nécessite la création d'une page dédiée sur le site public de l'Assemblée nationale. Cette page pourra être alimentée par l'ensemble des informations relatives aux actions engagées et aux progrès réalisés au sein de l'Assemblée.
- L'établissement d'un partenariat avec LCP ou une chaîne de l'audiovisuel public pour la création de programmes courts dédiés à la valorisation des pratiques innovantes en matière de développement durable.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Ces actions de valorisation devront être réalisées dès le premier semestre 2018 et régulièrement alimentées dans un souci d'actualisation des progrès réalisés.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

Le coût de la mesure dépend des évolutions à développer sur les sites internes et externes de l'Assemblée nationale, ainsi que de la nature des événements et actions de communication interne qui seront mises en œuvre.

PROPOSITION N° 7

CRÉER UN « *TROPHÉE DES GÉNÉRATIONS FUTURES* » POUR ENCOURAGER LA JEUNESSE RESPONSABLE ET LES INITIATIVES INTERNES

La septième proposition consiste à organiser au sein de l'Assemblée un évènement susceptible de créer un phénomène d'entraînement en faveur du développement durable.

Elle prend en considération l'une des suggestions émises dans le cadre des contributions adressées au groupe de travail, le 25 octobre 2017, qui proposait de donner « *de la visibilité à des grands enjeux ou des grands moments de l'environnement* ».

OBJECTIFS

Diverses manifestations récurrentes sont organisées par l'Assemblée nationale : Parlement des enfants, Journées du Patrimoine, Journée du Livre politique... D'autres restent plus confidentielles, telle la remise des prix de thèses. Aucune de ces manifestations annuelles n'est dévolue à un thème associé au concept de développement durable, et notamment à l'un des 17 objectifs définis par les Nations Unies.

Il pourrait donc être envisagé d'organiser chaque année un évènement dédié au développement durable et aux générations futures qui permettrait d'encourager et de valoriser les initiatives citoyennes et associatives en la matière.

Si, conformément à l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, l'Assemblée nationale jouit de l'autonomie financière, la dotation budgétaire qui lui est attribuée vise à lui allouer "*les crédits nécessaires à son fonctionnement*", ce cadre n'interdit cependant pas à l'Assemblée nationale de réaliser des opérations destinées à susciter en son sein une certaine émulation ou d'organiser des évènements répondant à un objectif d'intérêt général.

DESCRIPTION

1. Nature de l'évènement : la création des Trophées des générations futures

Au cours de cet évènement seraient présentées et récompensées des réalisations novatrices ou emblématiques en faveur du développement durable. Des trophées, dénommés « *Trophées des générations futures* », seraient remis au cours d'une cérémonie.

Afin de donner une portée éducative à l'évènement, le concours serait réservé exclusivement aux jeunes générations, apprentis, lycéens, jeunes en formation en alternance, étudiants, jeunes actifs ou jeunes bénévoles, âgés de moins de 25 ans. Il pourrait s'accompagner d'un trophée « interne » visant à récompenser une ou plusieurs actions remarquables d'un membre du personnel ou d'un des services de l'Assemblée nationale.

Un jury pluraliste composé de députés et de personnalités qualifiées pourrait être constitué.

2. La date de l'évènement : au cours de la semaine européenne du développement durable

La cérémonie de remise des Trophées pourrait être organisée chaque année dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, qui se déroule généralement au mois de juin, et qui a pour objectif de stimuler les initiatives, individuelles ou collectives, afin de promouvoir le développement durable.

3. Le financement de l'évènement : la recherche de solutions innovantes

L'Assemblée nationale pourrait, dans le cadre d'un partenariat conclu avec des organismes publics, des entreprises voire des associations, bénéficier du concours de tiers pour l'organisation de l'évènement.

La nature des prix remis reste à déterminer.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Pour sa première édition, la manifestation pourrait récompenser dès le mois de juin 2018 une ou plusieurs initiatives innovantes en matière de développement durable, et présenter le thème retenu pour l'édition 2018-2019.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

Le coût de la mesure ne peut être déterminé à ce stade. Il dépendra de plusieurs critères (envergure et nature de la cérémonie de remise de trophées ; éventuels coûts relatifs à l'activité du jury - déplacements, frais de fonctionnement - ; nature du prix remis aux lauréats - financier, matériel, symbolique).

PROPOSITION N° 8

RESTAURATION RESPONSABLE

La huitième proposition consiste à entamer une procédure permettant aux restaurants en libre-service de l'Assemblée nationale d'être qualifiés de « *Restaurants responsables* ».

OBJECTIFS

Une démarche de restauration responsable permet de répondre à des enjeux aussi bien alimentaires que sociaux, environnementaux, énergétiques et climatiques. Le choix d'une alimentation de qualité et de proximité n'a pas seulement un impact positif sur le consommateur. Il est source de diminution de la pollution des sols, de protection de la biodiversité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des territoires grâce au maintien d'une activité agricole.

Les auditions ont montré que le fonctionnement des restaurants de l'Assemblée était déjà, dans une large mesure, respectueux de l'environnement.

En premier lieu, la politique d'achats comprend un approvisionnement composé en large partie de produits biologiques et de produits locaux ou en circuits courts. La préférence est donnée aux produits bénéficiant d'un label attestant de pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (label bleu blanc cœur, labels Pavillon France ou MSC pour une pêche durable).

En second lieu, les méthodes de travail ont été revues afin de limiter la consommation des ressources (énergie, eau) ainsi que la production de déchets, tout en organisant les livraisons de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, aussi bien à des fins nutritionnelles que de lutte contre le gaspillage, la composition des menus et la confection des plats ont été adaptées aux nouvelles demandes des consommateurs, notamment par la réduction de la quantité de sel, de sucre, de graisse ou de viande.

Toutefois ces différentes démarches ne s'inscrivent pas dans un cadre global permettant un suivi des conséquences des mesures prises, au moyen d'indicateurs.

DESCRIPTION

S'il n'existe pas aujourd'hui de norme de certification d'un restaurant responsable, plusieurs initiatives ont été prises dans le secteur public ou le secteur associatif pour promouvoir un fonctionnement responsable des restaurants, y compris en restauration collective.

En lien avec l'association chargée de la gestion des restaurants de l'Assemblée, il conviendrait de mieux mettre à profit la connaissance de ces bonnes pratiques pour améliorer le fonctionnement des restaurants en libre-service.

Plusieurs associations proposent des services de conseil auxquels il serait utile de recourir. Dans le cadre d'un tel partenariat, une première étape consisterait à établir un diagnostic des actions déjà menées et des attentes des consommateurs. Sur cette base, un plan d'action pourrait être défini et ses résultats feraient l'objet d'une évaluation.

Certaines de ces associations ont élaboré un cahier des charges dont le respect permet d'obtenir une labellisation non officielle attestant de l'engagement d'un restaurant en faveur du développement durable.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Une proposition d'engager un audit des pratiques actuelles des restaurants et un recueil des attentes des consommateurs pourrait être soumise dès le début de l'année 2018 au Conseil d'administration de l'association chargée de la gestion des restaurants en libre-service.

La définition d'un plan d'actions pourrait intervenir dans le courant de l'année 2018 et être suivie d'une première évaluation en 2019.

S'il était choisi de recourir à la « démarche Mon Restau Responsable® » mise en place par la Fondation Nicolas Hulot et l'association Restau'Co, les restaurants en libre-service pourraient bénéficier du logo « Ici, Mon Restau Responsable s'engage » dès 2018 puisque cette attribution a lieu dès que le restaurant s'engage publiquement dans la démarche.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

Le recours au conseil d'associations ou à la labellisation est généralement gratuit. En revanche, le plan d'actions pourra éventuellement comprendre des mesures qui renchériront les repas proposés dans les libres-services. Le coût ne peut donc être déterminé à ce stade. Il dépendra en partie de l'arbitrage effectué par les consommateurs entre le prix et la qualité des prestations.

PROPOSITION N° 9

POUR SUIVRE ET ACCOMPAGNER LE PROCESSUS DE DÉMATÉRIALISATION DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

La neuvième proposition vise à poursuivre et accompagner le processus de dématérialisation des travaux parlementaires, notamment pour ce qui concerne les amendements en commission et en séance publique, ainsi que les rapports parlementaires.

Une politique active de numérisation et de dématérialisation des travaux parlementaires est engagée depuis plusieurs années, à partir des besoins de mise en ligne des documents et des informations sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

La totalité des documents est désormais éditée sous forme numérique. Progressivement les éditions imprimées sont réduites en nombre, puis supprimées.

Cependant, la suppression complète des formats imprimés requiert bien souvent de perfectionner les outils informatiques, de façon à proposer aux députés, à leurs collaborateurs et aux services de l'Assemblée des solutions répondant à leurs besoins dans le déroulé du travail parlementaire.

Des actions spécifiques devront être engagées en 2018, en particulier pour enrichir les applications ELOI et ELIASSE, tandis qu'une réflexion de fond doit être menée pour revoir la structure, la forme et le contenu des rapports parlementaires.

Par ailleurs un bilan chiffré et quantifié des économies réalisées grâce à la numérisation devra être établi, tant en terme d'économies de papier que d'économies d'énergie, de matériels d'impression et de consommables.

OBJECTIFS

La dématérialisation des documents parlementaires est une source importante d'économies en termes de papier et d'impression (matériels d'impression, consommables, énergie électrique). Le tirage relativement banal de 80 liasses d'amendements en commission sur un texte faisant l'objet de 100 amendements suppose un tirage de 8 000 à 10 000 pages, c'est-à-dire autant de papier et d'énergie électrique qu'il est nécessaire. Le même texte venant en discussion dans l'hémicycle nécessitera un volume de tirage imprimé trois fois supérieur. À l'évidence, la dématérialisation est un gage puissant d'économies et une contribution non négligeable au développement durable au sein de l'Assemblée nationale.

La plupart des documents parlementaires sont aujourd'hui dématérialisés. Les amendements sont saisis et consultés sur deux applications informatiques développées à cet effet. La consultation est ouverte au grand public.

Pour autant, en commission, comme dans l'hémicycle des liasses d'amendements étaient ou sont encore imprimées à grands frais, permettant aux députés d'accéder de façon assez aisée aux amendements au fur et à mesure de l'avancement des débats. Il convient d'atteindre le même objectif, voire mieux, avec une solution dématérialisée.

Pour ce faire, il a été nécessaire de modifier l'application ELIASSE pour permettre un avancement « guidé » des amendements au fil de la discussion.

Depuis quelques semaines, les députés ont pu expérimenter en commission la consultation et la discussion des amendements sur la seule base des documents numérisés. Quatre commissions ont mené à bien cet exercice : les commissions des Lois et des Finances ainsi que les commissions des Affaires sociales et des Affaires Culturelles. Aucune difficulté n'est apparue à cette occasion.

Néanmoins, il reste à traiter la question de l'annotation et du commentaire de ces mêmes amendements sous format numérique pour l'usage des députés en commission et en séance publique, à l'instar des annotations qui étaient écrites sur les amendements imprimés.

Par ailleurs, les rapports parlementaires, en particulier les rapports législatifs sont volumineux, riches d'analyses et d'informations mais sont souvent édités, en format numérique comme en format imprimé, de façon relativement tardive, ne permettant pas de mettre à la disposition des députés, dans des délais compatibles avec l'examen des textes, un véritable outil d'aide à la décision, aisément consultable, rapidement et facilement accessible. Les rapports législatifs sont édités sous forme imprimée à 310 exemplaires. (rapports législatifs) ou 180 exemplaires (rapports d'information).

La suppression des éditions imprimées et l'édition numérique exclusive ne sont possibles qu'à la condition de revoir l'ampleur, le contenu, la structure des rapports parlementaires.

DESCRIPTION

S'agissant des amendements, il conviendra d'insérer dans l'application ELOI un cadre de saisie des argumentaires ou des interventions des députés. Ce cadre sera à la disposition des députés de façon à associer cet argumentaire à l'amendement dont il est l'auteur ou aux amendements sur lesquels il compte intervenir.

Dans ELIASSE, en consultation, pour les débats en commission ou en séance publique, les argumentaires saisis devront s'afficher en lien avec l'amendement, chaque député devant avoir l'exclusivité de la consultation des argumentaires qu'il a produits et devant, par conséquent, s'identifier à cette effet.

S'agissant des rapports parlementaires, il convient d'en réduire l'ampleur et le contenu pour proposer une information concise, utile pour la décision et facilement accessible. Cela suppose de revoir le contenu des rapports, leur architecture, leur structure, de façon à disposer d'un document d'accès facile, susceptible d'être publié de manière progressive, au fil de l'avancement des travaux parlementaires, en « blocs » indépendants et non plus en un seul « bloc » quasiment au terme de la procédure d'examen des textes. Les rapports doivent désormais être directement conçus pour le web, le cas échéant avec une infographie dynamique, et non plus prioritairement pour l'édition imprimée.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La modification des applications ELIASSE et ELOI fera l'objet d'études et de développement à prévoir dans le courant de l'année 2018.

Par ailleurs, la réflexion sur la refonte des formats d'édition des rapports parlementaires a déjà été engagée et se poursuivra pour aboutir en 2018.

Il est vraisemblable que des outils nouveaux d'édition et de publication de rapport devront être acquis, un effort de formation des personnels devra être engagé. L'aboutissement complet de ces actions paraît envisageable d'ici la fin de l'année 2018, voire au début de la session ordinaire 2018-2019.

Enfin, un premier bilan quantifié des retombées de la dématérialisation pourra être établi d'ici la fin du premier trimestre 2018, en ce qui concerne les amendements. Un bilan exhaustif pourra être établi une fois l'ensemble des actions énoncées menées à leur terme, en 2019.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

S'agissant des applications ELOI et ELIASSE, l'essentiel du travail d'étude et de développement sera réalisé au sein du service des Systèmes d'information, avec les ressources internes dont il dispose. Cependant une contribution sera nécessaire sur certains aspects logiciels complexes. Un budget de 50 000 € paraît nécessaire.

Concernant les rapports parlementaires, la réflexion sur la conception des nouveaux contenus ainsi que sur la nouvelle structure des documents est déjà engagée en interne. Une étude technique devra être réalisée, essentiellement en interne, pour choisir, si nécessaire de nouveaux outils de publication et définir de nouvelles procédures. Le cas échéant de nouveaux outils d'édition devront être acquis en 2018. Le coût de ces outils, devant se substituer le cas échéant au traitement de texte traditionnel, peut difficilement être précisé ou même estimé à ce stade.

PROPOSITION N° 10

RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE GESTION

ET DE TRI DES DÉCHETS

La dixième proposition consiste à renforcer la politique de gestion et de tri des déchets. Des actions ont été menées et permettent de recycler de nombreux déchets (piles, ampoules, bois, métaux, verre, canettes, déchets organiques, végétaux, toners, capsules de café...) mais des progrès sont encore possibles, notamment en matière de récupération du papier usagé dont la production, nonobstant le processus de dématérialisation constaté ces dernières années et qu'il faut intensifier, demeure encore trop importante.

OBJECTIFS

Le tri des déchets est un enjeu majeur du développement durable. La démarche dans laquelle l'Assemblée nationale s'est engagée depuis de nombreuses années peut être poursuivie et amplifiée efficacement. Si les Français s'habituent de plus en plus au tri, il doit en être de même à l'Assemblée nationale. Le recyclage dépendant du tri dès la production des déchets, il faut donc permettre ce tri par la mise en place d'espaces dédiés, cette politique devant être accompagnée par une intense campagne d'information et le développement de formations spécifiques pour les équipes gestionnaires de déchets.

DESCRIPTION

Plusieurs points d'amélioration ont été identifiés :

- Garantir le tri des papiers et magazines dans l'ensemble des bureaux et salles de l'Assemblée nationale à travers la généralisation de l'installation, sur l'ensemble des sites, des zones et des étages, de containers de tri spécifiques pour chaque type de déchet et un développement

des bonnes pratiques. La seule limite à la mise en place des nouveaux équipements doit résider dans le respect des normes de sécurité incendie qui exigent des circulations sans obstacles. L'expérience pilote menée à la Présidence ces derniers mois et qui semble avoir donné satisfaction, doit servir de guide pour une meilleure organisation des circuits de recyclage.

- Améliorer la formation des gestionnaires de déchets au tri sélectif comme l'information de tous les producteurs notamment au travers d'affichages adaptés.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

L'installation de nouveaux containers pourrait être mise en place dès le début du deuxième trimestre de l'année 2018. La mise en œuvre d'une campagne d'information doit pouvoir être organisée encore plus rapidement.

COÛT DE LA MESURE OU ÉCONOMIE GÉNÉRÉE

Le coût des nouveaux équipements de tri peut être évalué à ce stade à 80 000 € environ, correspondant pour l'essentiel à l'achat des containers nécessaires. Il est à noter cependant que la valorisation des déchets qui en résultera permettrait des économies durables sur les marchés de ramassage et de traitement, intégrant ainsi l'Assemblée nationale dans un cercle vertueux.

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

○ 5 OCTOBRE 2017

- M. Franck LEBEUGLE, directeur général AFNOR Certification

○ 19 OCTOBRE 2017

- Mme Magalie MARAIS, Professeur assistant en management et organisation, Business School de Montpellier

○ 26 OCTOBRE 2017

- M. Michel MOREAU, secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence
- M. Christophe PALLEZ, secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale
- M. Bruno VIEILLEFOSSE, directeur du service des Systèmes d'information de l'Assemblée nationale

○ 2 NOVEMBRE 2017

- Mme Alina TATARENKO, directrice du Centre d'expertise pour la réforme de l'administration locale du Conseil de l'Europe

○ 9 NOVEMBRE 2017

- M. Pascal BRILLANT, directeur du service de la Logistique parlementaire de l'Assemblée nationale, Mme Bénédicte RIZZO, MM. Jean-Éric LEBELT, François DULUC, chefs de division, Dominique PETRUCCI, chef du parc automobile M. Stéphane FEUGUEUR, chef de cuisine
- M. Stéphane GUY, directeur du service des Affaires immobilières et du patrimoine de l'Assemblée nationale, et M. Oliver CHIGOT, ingénieur en chef

○ 23 NOVEMBRE 2017

- Mme Laurence MONNOYER-SMITH, Commissaire générale au développement durable et M. Yann DUMAREIX, chef du Bureau de l'exemplarité du service public du ministère de la Transition écologique et solidaire

○ 30 NOVEMBRE 2017

- Mme Joëlle COLOSIO, directrice de l'action régionale Nord et Est de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et M. Jean-Marie BOUCHEREAU, responsable de la cellule Qualité RSE de l'ADEME

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES

Trente-deux contributions ont été enregistrées sur la plate-forme et deux fonctionnaires de l'Assemblée nationale ont émis des suggestions auprès du secrétariat du groupe de travail. Vingt-cinq personnes ont ainsi souhaité s'exprimer, six d'entre elles ayant envoyé deux ou trois contributions chacune.

La plupart des contributeurs ont utilisé un pseudo ou des initiales. Seules quatre contributions ont un auteur immédiatement identifiable : sur la plate-forme assurant une expression publique, un député a déposé une contribution ainsi qu'une personne se réclamant d'un groupe parlementaire, et, par courriel, deux fonctionnaires.

Une majorité de contributeurs semble exercer une activité au sein de l'Assemblée nationale. La variété des mesures préconisées traduit certainement leur volonté de changer leurs propres pratiques autant que celles des autres personnes présentes sur le site.

S'agissant des contributeurs extérieurs, leur regard ne va pas, en règle générale, au-delà des espaces faisant l'objet de prises de vues (hémicycle, salles de réunion des commissions, vue générale des bâtiments et de leurs abords).

Aucun véritable « dialogue » n'a pu s'instaurer, même si les auditions des représentants des services de l'Assemblée nationale ont, après coup, répondu à certaines questions posées. La pratique suivie par le groupe de travail, consistant à prendre connaissance des contributions à la fin des réunions et, le cas échéant, à en discuter, n'a pas permis d'engager d'échanges, faute d'interactivité. En revanche, quelques contributeurs ont souhaité appuyer les suggestions émises par d'autres ou, au contraire s'en démarquer. Mais ce phénomène est resté très marginal.

L'absence d'informations publiques structurées sur le développement durable, notamment de données concernant la gestion et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, explique largement cette situation, comme l'indétermination du référentiel susceptible d'être utilisé dans ce domaine.

Par comparaison aux autres groupes de travail, la participation est restée l'une des plus modestes.

Le nombre de contributions du groupe de travail en charge du développement durable est sensiblement équivalent à celui recueilli par les groupes de travail consacrés aux conditions de travail à l'Assemblée nationale et au statut des collaborateurs ou aux moyens de contrôle et d'évaluation.

1 L'appréhension des enjeux du développement durable par le panel des contributeurs

La presque totalité des contributions s'est focalisée sur des questions environnementales particulières. Une seule contribution a fait allusion aux travaux du groupe de travail visant à intégrer ces préoccupations dans une problématique plus large sur la responsabilité sociétale des organisations et tendant à utiliser la méthodologie décrite par les référentiels qui s'y rapportent.

Les solutions préconisées sont, dans le périmètre retenu par les contributeurs, parfois structurantes, mais leur liste renvoie souvent à un catalogue de mesures, certaines cohérentes entre elles, d'autres disparates.

L'Assemblée nationale est, quant à elle, essentiellement perçue comme une entité, une organisation, généralement indissociable des membres qui la composent, à savoir les députés, mais aussi comme un lieu de travail ou un prestataire de services.

- Des préoccupations partagées

Limiter les impacts environnementaux négatifs liés au fonctionnement de l'Assemblée nationale constitue la ligne directrice, trois enjeux majeurs pouvant être identifiés : limiter la consommation d'énergie, et particulièrement d'électricité ; réduire les émissions de gaz à effet de serre ; réduire les déchets, en amont et en aval.

La gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage (17 occurrences) avec, par ordre d'importance le papier, le plastique et les bio-déchets, sont, à égalité avec la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de dioxyde de carbone (transports autant que bâtiments), les thématiques les plus souvent évoquées, avant la préservation des ressources en eau, la promotion de produits éco responsables, ou la protection de la biodiversité.

Seulement deux sujets ont été controversés : l'empreinte écologique positive ou négative des technologies de l'information et de la communication et celle des véhicules électriques.

- La préconisation de solutions ajustées aux problèmes identifiés

Les propositions ont été nombreuses (plus de soixante-dix) : les auteurs de la plupart des contributions ont ainsi fait preuve d'un esprit constructif.

Certains des outils proposés sont structurants et permettent de replacer la problématique dans un cadre plus large : formation et sensibilisation ; promotion du développement durable et valorisation des initiatives prises ailleurs ; élaboration d'indicateurs (audit énergétique, bilan carbone ; « *bilan déchets* ») ; définition de stratégies (valorisation des déchets recyclables ; tri des déchets ; achats responsables et durables ; élaboration d'un plan « *Climat* ») ; affichage.

Sur un mode plus allusif qu'argumentatif, d'autres orientations ont été évoquées : la prise en compte des grilles d'analyse proposées au niveau international ; la mutualisation de moyens avec d'autres institutions ; une réorganisation du temps de travail ; l'examen des moyens matériels et humains mobilisés.

2- Les premiers enseignements pouvant être tirés de cette consultation : Poser les fondements d'un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes

En s'inspirant des principes de la responsabilité sociétale des organisations, quelques premiers enseignements se dégagent qui nous conduisent à nous interroger sur nos propres pratiques.

- Informer et rendre compte

Pour qu'il y ait dialogue, il faut que des informations soient partagées et que celles-ci soient expliquées.

Les auditions des services par le groupe de travail ont permis d'identifier certaines mesures préconisées par des contributeurs mais déjà mises en œuvre (détecteurs de présence, gestion des déchets alimentaires, réduction de la consommation de papier...) ; divers bilans dont les résultats n'ont pas été rendus publics ont été par ailleurs effectués. L'un des principes de la RSO étant de « rendre compte », c'est-à-dire construire des indicateurs fiables, les actualiser et expliquer leur évolution, des progrès restent nécessaires sur ce plan.

L'information ne peut cependant se limiter à une présentation des actions engagées et des résultats obtenus. « *Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable* » n'est-il pas un des axes de la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable 2015-2020 ? La circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements ne reconnaissait-elle pas déjà qu'« *un effort de formation est nécessaire pour faire naître et diffuser une culture partagée du développement durable* » ?

Ce besoin d'information n'est cependant pas circonscrit aux conditions de fonctionnement et de gestion de l'Assemblée nationale. Quel est l'état actuel des connaissances sur l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication ? Quelles sont les bonnes pratiques éprouvées ? Mais aussi quelle est la stratégie publique en matière de développement durable ?

- Intégrer à notre réflexion les impacts négatifs d'une image peu fidèle du travail parlementaire

L'effort d'information, s'il était limité aux considérations environnementales, serait insuffisant.

Les contributeurs « externes » n'ont-ils pas eu tendance à se focaliser sur le champ des activités saisi par les caméras, hémicycle et salles de réunion des commissions ? Les contributeurs « internes » sont-ils parvenus à dépasser leur environnement professionnel quotidien et ont-ils eu conscience de faire partie d'un système collectif et solidaire où ceux qui y travaillent bénéficient nécessairement du service que d'autres assurent ?

L'activité parlementaire dans sa globalité mérite d'être expliquée. Le fonctionnement et la gestion de l'Assemblée nationale le méritent également, même si des progrès considérables ont été réalisés depuis plusieurs années.

ANNEXE

PRÉSENTATION DES ACTIONS MENÉES AU SEIN D'AUTRES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Dix Assemblées représentant neuf pays ont répondu au questionnaire envoyé par l'Assemblée nationale relatif au développement durable. Il s'agit des Assemblées des pays suivants : Allemagne (Bundesrat et Bundestag), Autriche (Nationalrat), Belgique (Sénat), Finlande, Grèce, Lettonie, Norvège, Portugal et Suède. Par ailleurs, certains Parlements qui n'ont pas répondu au questionnaire, tels le Parlement britannique ou le Parlement européen, présentent des informations pertinentes sur leur site internet.

1/ Mise en œuvre d'une politique spécifique, objectifs, éléments caractéristiques :

Les dix Assemblées ayant répondu mettent en œuvre depuis plusieurs années (entre 5 et 10 ans) une stratégie verte (Norvège), un programme environnemental (Finlande), un concept énergétique global, exposé sur le site internet du Bundestag, ou à défaut différentes actions ciblées en vue de satisfaire des objectifs de développement durable. Sans être nécessairement quantifiés, ces objectifs privilégient une finalité environnementale en incluant dans certains cas une dimension sociale (don d'équipements à des ONG au Portugal ou à des écoles publiques en Grèce et en Lettonie, bien-être au travail en Belgique) ou/et budgétaire (Belgique, Grèce). La certification ISO 14001 qui revêt plusieurs dimensions est détenue par quelques Parlements (Finlande, Suède).

Les domaines de prédilection de la politique ou des actions environnementales mises en œuvre sont principalement les suivants : la réduction des consommations d'énergie, le tri sélectif et le recyclage des déchets, la réduction de la consommation de papier et son recyclage, les achats durables, la réduction des émissions de GES à travers les transports terrestres (parc automobile en partie hybride ou électrique en Allemagne, promotion du vélo en Belgique, au Bundesrat) et/ou aérien (réduction du transport aérien long courrier et substitution de vidéo

conférences aux déplacements internationaux en Norvège), l'entretien, la rénovation ou la construction écoresponsable des bâtiments (isolation lors de la rénovation des bâtiments historiques au Bundesrat allemand, en Autriche, Grèce, Finlande; construction d'un nouveau bâtiment labellisé au Bundesrat ...).

2/ Concernant l'organisation environnementale et les services compétents en matière de développement durable, les réponses varient d'une Assemblée à l'autre : si en Finlande un groupe de travail présidé par un député a défini un programme et un schéma de gestion environnementale dès 2006/2008, la plupart des réponses mentionnent l'implication de services administratifs équivalents au service des Affaires immobilières et du patrimoine ou plus généralement de la Questure (direction des services techniques en Grèce, département des Affaires immobilières, de la sécurité et des services généraux en Norvège, équipe environnementale dotée d'un ingénieur spécialisé, instituée au sein de la division des infrastructures et de la logistique au Portugal (direction générale des services administratifs et financiers), conseiller développement durable au Sénat de Belgique).

Le Parlement suédois s'est doté d'un « contrôleur » environnemental et deux coordinateurs en la matière.

3/ Récapitulation des domaines et activités relevant des actions de développement durable :

Un tableau récapitulatif retrace les domaines et activités concernés.

4/ Des mesures de consommations ont parfois été mises en place soit au niveau même des installations (Sénat de Belgique), soit par un système de supervision ou de gestion technique des bâtiments (Grèce, Bundestag) qui a lui-même fait l'objet d'une rénovation dans certains cas (Bundesrat, Finlande, ...).

Parmi les indicateurs exprimés, figurent notamment :

- les consommations d'électricité : par m² pour l'ensemble des bâtiments (Norvège), par bâtiment (Portugal), en équivalence en tonnes de CO₂ (Portugal),
- les consommations d'eau (en volume et coût), la consommation d'eau par bâtiment et par activité, les pourcentages respectifs d'eau du robinet et d'eau minérale consommées (Portugal),
- indicateurs concernant le service de restauration (Portugal),
- le nombre annuel de km parcourus par le parc automobile (Belgique),
- les émissions de CO₂ dans les déplacements aériens long courrier, le nombre de vidéoconférences (Norvège),
- la consommation d'énergie (Norvège, Finlande).

5/ Informations et communication sur les actions engagées :

Les sites Internet (Bundestag) ou intranet (Belgique, page dédiée au Portugal) sont parfois mobilisés, voire les deux dans le cas de l'Autriche et de la Suède

Les objectifs de la stratégie verte figurent dans le rapport annuel du Storting norvégien. Un rapport annuel sur l'environnement est publié sur le site internet du Riksdag de Suède, outre l'élaboration de rapports internes tous les 4 mois et de rapports annuels. La communication interne en la matière s'appuie sur intranet dans cette Assemblée.

6/ Recours à des consultants externes / audits / certifications :

Une expertise externe étant souvent préalable à une certification, les Parlements n'hésitent pas à y recourir. Cette expertise externe peut être publique (région de Bruxelles pour le Sénat belge, label bâtiment fédéral durable pour le Bundesrat, certification européenne EMAS pour la Grèce) ou privée (certification ISO 14001 en Finlande et en Suède, consultants externes pour les procédures

d'achats en Norvège, audit en 2014/2015 au Portugal, audit énergétique en Grèce en 2015, en Autriche préalable à la rénovation).

7/ Sensibilisation et participation des parlementaires et des personnels :

Les réponses, très variables, vont de la simple sensibilisation au recyclage et aux économies d'énergie *via* Intranet (Grèce) à la mise en œuvre d'actions collectives et collaboratives (Lettonie : opération de nettoyage de printemps visant à nettoyer un lieu particulier, plantation d'arbustes dans un site de dunes protégées). En amont de la définition du programme environnemental, le Parlement finlandais avait mis en œuvre une démarche collaborative auprès de l'ensemble des personnels (enquête pour recenser les améliorations envisageables en matière d'économies d'énergie, par exemple). La démarche participative est également privilégiée par le Riksdag.

Dans certains Parlements, tous sont invités à effectuer le tri sélectif du papier dans les bureaux ou même à effectuer un tri plus finement différencié de leurs déchets (Allemagne, Norvège).

Le Bundesrat forme ses chauffeurs à la conduite écoresponsable.

Une formation à la gestion environnementale est dispensée à tout nouveau salarié en Suède.

Le Parlement portugais propose des sessions de formation sur l'environnement sur les sujets considérés comme prioritaires (gestion des déchets, durabilité des produits et services) afin de sensibiliser les salariés sur le tri sélectif et la nécessité d'inclure des critères environnementaux dans les politiques d'achat et en envisage d'autres sur la consommation responsable à destination des députés et du personnel.

La mise en œuvre d'actions ou de politiques environnementales repose dans l'ensemble davantage sur l'administration et le personnel que sur les parlementaires. En Autriche, un groupe de députés actifs est signalé. Les parlementaires sont néanmoins associés de manière plus ou moins directe.

8/ Analyse coût-avantage et principaux résultats sur le plan budgétaire des actions menées :

Peu de réponses chiffrées ont été adressées malgré des objectifs plus ou moins contraignants dans certains pays (Allemagne) et la présentation des expériences positives et des affirmations relatives aux réductions des consommations d'énergies grâce à des équipements et bâtiments plus performants.

Finlande : à l'horizon 2020, objectif de réduction quantitative de 15 % des émissions de CO₂ constatées en 2008.

Grèce : l'ancien système de CVC consommait environ 30 % de plus que les installations modernisées. L'amélioration de l'isolation du bâtiment principal du Parlement se traduira par une économie d'énergie de 38 %.

Lettonie : recyclage d'environ 6 tonnes de papier et carton par an.

Norvège : réduction du volume de déchets papier par deux, de 395 tonnes en 2001 à environ 180 tonnes en 2016.

9/ Évaluation de l'impact social :

Seul le Parlement portugais fait état de l'évaluation de l'impact social des mesures environnementales : depuis 2003 y est mis en œuvre un accord avec une ONG concernant le gaspillage alimentaire. L'impact social et environnemental en est évalué par cette ONG.

10/ Freins et leviers :

Cette question a suscité peu de réponses.

Concernant les freins, le Sénat belge exprime l'insuffisante prise de conscience individuelle, le Parlement portugais indiquant la difficulté à faire évoluer les comportements et à mettre en œuvre des méthodes de travail en collaboration. Pour y parvenir, le personnel, comme les députés, doivent pleinement s'impliquer, ce qui signifie que l'encadrement du projet est essentiel.

Le Parlement grec met en relief l'insuffisance de ses moyens financiers.

Le Parlement norvégien souligne la difficulté d'imposer des mesures contraignantes aux membres du Parlement. Aussi, l'administration y a-t-elle favorisé la réalisation d'objectifs environnementaux sans fixer des exigences pour les parlementaires.

Le Parlement suédois mentionne l'insuffisante implication de la direction et le manque de ressources pour accomplir précisément le travail sur l'environnement.

S'agissant des leviers, le Sénat belge propose d'effectuer un changement de modèle culturel, de privilégier le cas échéant l'objectif de bien-être à travers la directive européenne sur le bien-être au travail et de mettre en œuvre les outils proposés par l'Union interparlementaire.

Selon l'Assemblée de la République portugaise, les principaux leviers résident dans la modernisation de l'organisation dans son ensemble et l'adoption de meilleures pratiques pour parvenir à de meilleurs résultats, et, à plus long terme, à moindre coût. De plus, le Parlement portugais exprime la nécessité de donner l'exemple des bonnes pratiques, lesquelles incluent, sans aucun doute, les pratiques environnementales.

Le Riksdag de Suède souligne l'importance de la formation des salariés et de leur implication en amont lors d'ateliers pour définir au sein de chaque unité les objectifs et actions à mettre en œuvre. La communication sur les progrès enregistrés est également signalée.

État	Domaines	Activités	Actions entreprises	Objectifs	Résultats chiffrés
Allemagne (Bundesrat)	Consommations d'énergie	Bâtiments Transports Achats	Rénovation et isolation du bâtiment historique Mise en étanchéité des caves Rénovation du système de supervision des bâtiments Installation d'équipements photovoltaïques sur le toit Programmation de la construction d'un nouveau bâtiment labellisé HQE Gestion automatisée des installations Éclairage intérieur	Économies d'énergie Réductions des émissions de CO ₂	20 % des véhicules ont un taux d'émission moyen inférieur à 50 g de CO ₂ /km



			LED Flotte automobile émettant moins de CO ₂ , parc de vélos, critères de développement durable dans les marchés publics d'équipements de matériels et de fournitures de services		
Allemagne (Bundestag)	Gestion des déchets Consommations d'énergie et d'eau	Bâtiments Transports	Tri très sélectif (papier, verre, déchets organiques, déchets plastiques) collectés séparément, Véhicules en partie hybrides et électriques Utilisation d'énergie renouvelable (biodiesel) et de 4 chaudières à vapeur Recyclage de l'eau pour la production d'eau glacée 3600m ² de panneaux photovoltaïques installés sur les toits Cogénération chaud/froid	Non renseigné	Non renseigné
Autriche	Consommations d'électricité, d'eau, de CO ₂ , Gestion des déchets	Bâtiments Transports Achats Restauration	Pas détaillé	Efficacité énergétique du bâtiment rénové	Non renseigné
Belgique (Sénat)	Consommations d'énergie, d'eau Gestion des déchets	Bâtiments Transport Achats Restauration	Utilisation d'ampoules LED Achats d'un véhicule électrique, d'électricité 100 % verte, Achats durables, Isolation, panneaux solaires, récupération d'eau de pluie, toiture verte, installation de ruches	Réduction des émissions de CO ₂ Réduction des coûts budgétaires Bien-être au travail	Économies d'énergie

État	Domaines	Activités	Actions entreprises	Objectifs	Résultats chiffrés
Finlande	Consommations d'électricité, d'eau, de chauffage, de climatisation Gestion des déchets	Bâtiments Transport Achats	Rénovation du système de supervision des bâtiments Utilisation et le recyclage des équipements IT, Réduction de la consommation de papier Nettoyage Recyclage des déchets	Réduction de l'empreinte environnementale et des émissions de CO ₂ de 15 % entre 2008 et 2020 Réduction des déchets	Certification ISO 14001
Grèce	Consommations d'énergies Gestion des déchets	Bâtiments Achats Transports Restauration	Mesures des consommations électriques, des consommations d'énergie par m ² Mesures des émissions de CO ₂ dans les déplacements aériens Comptabilité du nombre de vidéoconférence Tri sélectif du papier, carton, plastique et autres déchets dans les bureaux, tri sélectif des déchets alimentaires Réduction délibérée de l'usage du papier remplacé par des outils numériques Réduction des impressions, imprimantes en pool Achat de véhicules électriques et hybrides Fixations de clauses	Réduction escomptée des consommations d'énergie de 38 % Réduction des coûts budgétaires Objectif social de don et de réutilisation des équipements usagés	Réduction de la consommation de papier et de carton (divisée par 2)



			environnemental es dans les marchés publics Gestion automatisée de la lumière et du chauffage		
--	--	--	---	--	--

CONTRIBUTIONS DES DÉPUTÉS

Contribution de Mme Valérie LACROUTE et M. Julien AUBERT

Après les auditions menées dans le cadre de ce groupe de travail, plusieurs points importants n'ont pas été évoqués et nous aimerions ici en soulever trois.

Ce groupe est presque exclusivement composé de néo-députés. De fait, ils n'ont pas encore anticipé leur réélection dans quatre ans et demi ou le fait qu'ils puissent ne plus être parlementaire après 2022. Or, un effort particulier pourrait être observé en fin de législature. En effet, au moins de juin dernier, beaucoup de députés battus, ou qui n'étaient pas candidats à leur réélection, ont dû vider leur bureau.

L'Assemblée met à disposition des députés sortant des grosses poubelles, des bennes, où les députés et leurs collaborateurs jettent sans précaution des livres, des archives, du papier, des sacs, du matériel de bureau et d'autres objets sans distinction. Il est évident que ces déchets n'ont pas été triés alors qu'il aurait sans doute été possible d'en recycler une importante partie.

Il convient donc d'anticiper les fins de législature afin de réduire le gaspillage lié au nettoyage des bureaux.

Dans le même objectif, nous proposons d'intégrer au rapport la proposition d'extension de l'utilisation des enveloppes de l'ancienne mandature des députés réélus. Les services postaux ont rappelé qu'il serait impossible, à partir du 1^{er} janvier 2018, d'expédier les enveloppes comportant un code barre ou « QR code » issu de la législature précédente.

Or, cela oblige les députés qui utilisaient leur ancien stock d'enveloppes à commander de nouvelles enveloppes, et ce sont des milliers d'enveloppes de l'ancienne mandature qui seront inutilement jetées. Il ne semble pourtant pas qu'il y ait d'impossibilité technique ou matérielle à la poursuite de la comptabilisation de ces enveloppes.

Enfin, nous vous soumettons également une idée qui permettrait de contribuer à la dématérialisation : l'ajout d'un système de signature du député en ligne avec authentification, sur le modèle des contrats en ligne. Cela permettrait aux députés de remplir certaines formalités et de réduire les impressions papier.